

CONSEIL D'ÉTAT

Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination du Conseil de l'hôpital de l'Hôpital neuchâtelois (HNE)

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 42 et ss de la loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE), du 1^{er} novembre 2016 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État nommant les membres du Conseil de l'hôpital de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) pour la période législative 2017-2021, du 25 octobre 2017 ;

vu la nouvelle répartition des dicastères au sein du Conseil communal de la ville de Neuchâtel, effective au 1^{er} janvier 2018 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

arrête :

Article premier Madame Anne-Françoise Loup, à Neuchâtel, est nommée membre du Conseil de l'hôpital de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021 en remplacement de Madame Christine Gaillard.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 14 mars 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND